

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Tout d’abord, une remarque sur la dénomination de ce panorama 40, variante 4, page 89 : il s’agit de la cité de La Vigne, non des Hautes Vignes. Ce panorama est pris depuis la rue du Bout du Pont, petit raidillon, menant à cette cité depuis la rive gauche de la Vonne (cf. extrait de Géoportail).

Sur ce panorama, bien que le point de prise de vue soit différent, on peut formuler des remarques similaires à celles relatives au panorama n°30 de la page 68.

Voir ma contribution précédente n°128 du 21 mai 2026 à 16h41 : « A noter l’absence des éléments suivants qui devraient normalement être précisés : date et heure de la prise de vue ; appareil photographique utilisé (modèle, taille du capteur, nombre de pixels, objectif associé, longueur focale pour réaliser ce cliché, sensibilité ISO, vitesse d’obturation, usage d’un pied) ; définition de l’impression ; ouverture angulaire du cliché : 120° ? ».

Il faut toutefois insister sur le fait que ce panorama n°40 est pris d’un point de vue plus élevé que le n° 30 précédent situé au bord de la rivière.

Il met en évidence la covisibilité indiscutable des éoliennes du projet Mélusine avec les monuments historiques MH1 (Maison du XVe) et MH2 (Eglise romane du XIIe (de 1164 sous sa forme actuelle selon une inscription gravée dans le chœur)).

On note également que les deux peupliers, cette fois-ci à gauche de l’église, ayant été abattus en juillet 2025, ne masquent plus presque entièrement l’éolienne E2, ainsi que l’extrémité des pales de l’éolienne E1 en position quasi-horizontale.

Les pales des trois éoliennes E1, E2 et E3 ne sont présentées verticales ce qui diminue l’effet de surplomb sur le bourg de Jazeneuil.

A ce sujet, le prétendu « *rapport d’échelle cohérent avec le bourg de Jazeneuil* », d’après ARTIFEX, est fort discutable !

Cet avis ne tient aucun compte du mouvement des rotors attirant l’œil ce qui amplifie la prégnance des éoliennes dans le paysage. Ce phénomène est systématiquement oublié par les promoteurs et les sociétés agissant pour leur compte.

Si le projet Mélusine voit le jour, la vue depuis les maisons à gauche du panorama, lieux de vie avec vue sur le panorama emblématique et patrimonial de Jazeneuil, sera complètement massacrée, avec une pollution lumineuse nocturne, dégradant la qualité de vie des propriétaires concernés.

Voilà des raisons de m’opposer à ce projet Mélusine.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR